

Ordonnance du Roy, pour faire détacher des Corps de Garde des Places, des soldats dont les Commissaires d'artillerie, servant en icelles, auront besoin pour faire exploiter & remuer les pièces d'artillerie & munitions de guerre, & nettoyer les magasins au lieu des canonniers qui y étoient cy-devant employez. Du 23 janvier 1679.

Titre(s) : Ordonnance du Roy, pour faire détacher des Corps de Garde des Places, des soldats dont les Commissaires d'artillerie, servant en icelles, auront besoin pour faire exploiter & remuer les pièces d'artillerie & munitions de guerre, & nettoyer les magasins au lieu des canonniers qui y étoient cy-devant employez. Du 23 janvier 1679. [PARTIE de Livre]

Editeur, producteur : Metz : J. Antoine, 1679

Description matérielle : p. 19 à 21 ; in-8.

Sujet(s) : 17e siècle

France

artillerie

texte réglementaire